

# TRABEC FLASH

Bulletin d'information périodique n° 273 – 20/07/2020

## Quoi de neuf ce mois-ci ?

### Le Conseil Municipal du 3 juillet 2020

Le dernier Conseil Municipal en date a notamment décidé de :

- la démolition du bâtiment FJEP tout en conservant la plateforme bétonnée de base
- la signature d'une convention passée avec l'ACCA de Villey le Sec, pour une mise à disposition, à titre gracieux et précaire, d'un bâtiment communal en bois appelé « chalet », sis 36 rue de la Gare,
- la nomination de 12 membres (6 titulaires et 6 suppléants) à la Commission communale des Impôts directs,
- la création d'un parking en enrobé près de la salle des fêtes,

et a enregistré les décisions relatives aux finances communales, à savoir :

#### Approbation des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs,

Les Comptes relatifs à l'exercice 2019, pour les budgets de la Commune et du Service de l'EAU, ont été approuvés.

Pour la Commune, les résultats au 31 décembre 2019 ont fait apparaître un résultat de fonctionnement positif de 1 088,44 € sur l'exercice, qui s'ajoute au report cumulé des exercices antérieurs, et un résultat d'investissement positif de 123 560,80 €.

Pour le service de l'EAU, le résultat de l'exercice 2019 fait apparaître un résultat d'exploitation positif de 16 312,68 €, et un résultat d'investissement positif de 9 576,77 €.

Le service de l'EAU est transféré à la Communauté de Communes Terres Toulaises (CC2T) qui prend la compétence EAU à partir du 1er janvier 2020.

#### Vote du budget primitif de la commune

Le Budget Primitif de la Commune a été voté pour un montant de dépenses et de recettes, en fonctionnement de 611 595,73 €, et en investissement de 163 900,14 €

#### Taux d'imposition

Les taux d'imposition restent inchangés par rapport à l'année 2019.

#### Subventions

Les subventions en faveur des associations ont été votées sur la base de celles de l'année 2019 à l'exception de celle qui était versée au Foyer rural de Villey le Sec pour la prise en charge du repas des anciens.

#### Indemnité du Trésorier

L'indemnité de conseil présentée par le Trésorier de TOUL COLLECTIVITÉS a été accordée au taux de 50 % pour l'année 2020.

## Alerte sécheresse

---

Compte tenu de la situation hydrologique et météorologique, M. Eric Freysselinard, préfet de Meurthe-et-Moselle, a décidé de placer notre zone d'appartenance "Moselle amont et Meurthe" en situation d'alerte sécheresse à compter du 10 juillet 2020.

Cette situation correspond au niveau d'alimentation des cours d'eau et des nappes en dessous duquel la coexistence de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique ne sont plus garantis dans les meilleures conditions. Elle est notamment motivée par :

- l'absence de prévisions de pluies significatives au cours des jours à venir,
- des températures élevées,
- une baisse régulière des débits des cours d'eau,
- une augmentation prévisible des consommations d'eau.

L'arrêté préfectoral du 10 juillet 2020 précise les mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau, à savoir :

- interdiction de lavage des véhicules hors des stations de lavage,
- interdiction de remplissage, partiel ou total, des piscines,
- interdiction de nettoyage des espaces extérieurs (voiries, terrasses, façades, toitures) sauf par une entreprise professionnelle ou une collectivité,
- interdiction d'arrosage des pelouses, jardins, espaces verts publics et terrains de sport entre 10h et 18h,
- interdiction d'irrigation des cultures par aspersion entre 10h et 18h.

Tout contrevenant est passible de sanctions administratives ou pénales.

Vous pouvez retrouver toutes les informations de la situation en cours sur la page dédiée à l'adresse suivante :

<http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse-et-etiage/Secheresse-et-etiage3>

## Travaux en cours

---

Continuation des travaux de l'aire de jeux et fin de la réalisation des travaux de réfection des trottoirs de la rue du Fays et de la rue des Vergers.

## Du côté de la CC2T

---

### ELECTION DU PRESIDENT

Fabrice CHARTREUX, Maire de DOMGERMAIN, a été réélu président de la Communauté de Communes Terres Toulaises, lors de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020, pour un second mandat.

## Déconfinement

---

L'état d'urgence sanitaire en vigueur depuis le 24 mars a pris fin le 10 juillet. Le point sur ce qui va changer :

- Réouverture générale, sauf les discothèques,
- Fin de la trêve hivernale,
- Fin de l'interdiction de réunion de plus de 10 personnes sur la voie publique,
- Fin des mesures de restriction pour les établissements recevant du public,

Seule la jauge de restriction des 5 000 personnes reste en vigueur jusqu'au 30 août, mais une autorisation préfectorale reste nécessaire pour les réunions de plus de 1 500 personnes.

Naturellement la fin de l'état d'urgence sanitaire ne signifie pas la fin des mesures barrières - port du masque et distanciation - mais aucun nouveau confinement ne pourra être pris sans changer à nouveau la loi.

Attention : le port du masque devient obligatoire dans les espaces publics fermés dès cette semaine.

## A noter

---

En attendant la prochaine distribution de masques, des masques réutilisables sont disponibles à la mairie, aux heures d'ouverture, pour chaque foyer, dans la limite du nombre de personnes par foyer.

## Note d'information sur la fibre

---

### IMPORTANT

Nous informons les habitants de la rue de la Gare et du chemin du Radelot que le câble de la fibre sera posé en aérien sur les poteaux recevant actuellement le câble du téléphone.

Afin de faciliter la tâche de l'entreprise CIRCET, qui doit intervenir dernier trimestre 2020, nous vous invitons à effectuer un élagage des arbres et/ou des haies en limite de vos propriétés.

Merci de votre compréhension.

# BONNES VACANCES A TOUS !